

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour la reprise de deux aires de jeux et des sols à l'EAJE « Le Petit Prince »

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de réaliser la reprise de deux aires de jeux et des sols à l'EAJE « Le Petit Prince »,

Considérant les offres reçues,

Considérant la proposition la mieux disante de l'entreprise « Terres de Loisirs » à Villeurbanne (69), pour un montant de 26 434.26 € TTC,

DECIDE

- Article 1 :

De signer un bon de commande d'un montant de 26 434.26 € TTC avec l'entreprise « Terres de Loisirs » à Villeurbanne (69) pour la reprise de deux aires de jeux et des sols à l'EAJE « Le Petit Prince »,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public et publiée sur le site internet de la mairie de Chaponnay



CHAPONNAY, le 04/05/2023
Le Maire,
Raymond DURAND